



PAGE DE GARDE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 28 juillet 2020 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
8 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
9 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
10 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
11 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Christophe MOIROUD
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
18 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
19 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
20 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
21 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
22 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
23 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
24 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
26 CHANAZ	T Yves HUSSON	
27 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
28 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
29 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
30 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
31 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
32 ENTRELACS	T Claire COCHET	
33 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
38 MERY	T Nathalie FONTAINE	
39 MERY	T Stéphane ROULET	
40 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
41 MOTZ	T Daniel CLERC	
42 MOUXY	T Laurent PHILIPPI	
43 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
44 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
45 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
46 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
47 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
48 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
49 SAINT PIERRE DE CURTILLES	S Michel de BORTOLI	
50 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
51 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
52 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
53 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
54 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
55 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
56 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
57 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
58 VOGLANS	T Martine BERNON	
59 VOGLANS	T Yves MERCIER	



PAGE DE GARDE

27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Christophe MOIROUD
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAIRYO
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN
LE BOURGET-DU-LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
GRESY-SUR-AIX	Patrick POURCHASSE
GRESY-SUR-AIX	Chrystel TROQUIER

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 juillet 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 58 projets de délibérations et 2 vœux.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 22 juillet 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 59 présents et 67 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 32 Année : 2020

Exécutoire le : 03 AOUT 2020

Affichée le : 03 AOUT 2020

Visée le : 03 AOUT 2020

URBANISME

Représentation de Grand Lac auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'Aix-les-Bains

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a initié une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire d'Aix-les-Bains.

Pour rappel, les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elles ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Une commission locale a été créée. Instance consultative, elle est habilitée à se prononcer :

- Dans le cadre du suivi de l'étude de création de l'AVAP, sur les travaux produits par le bureau d'étude ainsi qu'à deux stades de la procédure d'instruction : sur le projet d'AVAP qui sera soumis à l'organe délibérant de Grand Lac puis à l'examen de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), et au retour de l'enquête publique, en vue de l'établissement du projet définitif de la servitude qui sera soumis à l'accord du préfet, puis à la délibération de Grand Lac.
- À tout moment, dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, sur tout projet notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de Grand Lac.
- Sur les recours formés auprès du préfet de région en application de l'article L. 642-6 du Code de Patrimoine.

Suite au renouvellement de mandat, il convient de créer une nouvelle commission locale pour AVAP d'Aix-les-Bains qui doit comporter un nombre maximum de 15 membres. Cette commission se réunit 2 à 5 fois par an en fonction des projets à présenter.

Les 7 membres extérieurs sont les suivants :

La Préfecture de la Savoie	Le préfet ou son représentant
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	La directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant
La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes	Le directeur régional des Affaires culturelles ou son représentant
Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine	Le Président de la Société d'Art et d'Histoire, et sa Vice-présidente
Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés	Le président de la Fédération Aixoise des Artisans et des Commerçants et un deuxième représentant

Il convient de désigner 8 élus de Grand Lac auprès de cette commission.

Il est précisé que l'architecte des Bâtiments de France assiste avec voix consultative aux réunions de cette commission locale.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Vu le procès-verbal portant élection des membres de la commission AVAP, annexé à la délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE l'élection des membres ci-dessous pour participer à la commission de l'AVAP d'Aix-les-Bains :
 - Thibaut GUIGUE
 - Isabelle MOREAUX-JOUANNET
 - Christophe MOIROUD
 - Nicolas VAIRYO
 - Jean-Marc VIAL
 - Michel FRUGIER
 - Marina FERRARI
 - André GIMENEZ

Aix-les-Bains, le 28 juillet 2020

Le Président,
Renaud BERETTI



<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents et représentés: 67



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 28 juillet 2020 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
8 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
9 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
10 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
11 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Christophe MOIROUD
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
18 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
19 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
20 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
21 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
22 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
23 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
24 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
26 CHANAZ	T Yves HUSSON	
27 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
28 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
29 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
30 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
31 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
32 ENTRELACS	T Claire COCHET	
33 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
38 MERY	T Nathalie FONTAINE	
39 MERY	T Stéphane ROULET	
40 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
41 MOTZ	T Daniel CLERC	
42 MOUXY	T Laurent PHILIPPI	
43 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
44 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
45 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
46 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
47 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
48 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
49 SAINT PIERRE DE CURTILLES	S Michel de BORTOLI	
50 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
51 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
52 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
53 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
54 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
55 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
56 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
57 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
58 VOGLANS	T Martine BERNON	

27 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Christèle ANCIAUX
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Christophe MOIROUD
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAIRYO
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN
LE BOURGET-DU-LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
GRESY-SUR-AIX	Patrick POURCHASSE
GRESY-SUR-AIX	Chrystel TROQUIER

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 juillet 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 58 projets de délibérations et 2 vœux.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 22 juillet 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 59 présents et 67 votants (présents + représentés).

ÉLECTION DU 1^{er} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 1^{er} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Thibaut GUIGUE
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 65
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 61
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31
- VOTES BLANCS : 4
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 2

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Thibaut GUIGUE	44
Dominique FIE	17

Monsieur Thibaut GUIGUE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 2^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 67
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Isabelle MOREAUX-JOUANNET	53
Dominique FIE	9

Madame Isabelle MOREAUX-JOUANNET ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élue membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 3^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Christophe MOIROUD
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 67
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

CANDIDATS :	SUFFRAGES :
Christophe MOIROUD	51
Dominique FIE	11

Monsieur Christophe MOIROUD ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 4^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Nicolas VAIRYO
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 67
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 63
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32
- VOTES BLANCS : 4
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

CANDIDATS :	SUFFRAGES :
Nicolas VAIRYO	54
Dominique FIE	9

Monsieur Nicolas VAIRYO ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 5^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Jean-Marc VIAL
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 66
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 59
- MAJORITÉ ABSOLUE : 30
- VOTES BLANCS : 7
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 1

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Jean-Marc VIAL	50
Dominique FIE	9

Monsieur Jean-Marc VIAL ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 6^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Michel FRUGIER
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 67
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 59
- MAJORITÉ ABSOLUE : 30
- VOTES BLANCS : 8
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Michel FRUGIER	46
Dominique FIE	13

Monsieur Michel FRUGIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 7^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Marina FERRARI
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 66
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 60
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31
- VOTES BLANCS : 6
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 1

CANDIDATS :	SUFFRAGES :
Marina FERRARI	45
Dominique FIE	14
Christian ROUSSEL	1

Madame Marina FERRARI ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élue membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

ÉLECTION DU 8^{ème} MEMBRE DE LA COMMISSION AVAP D'AIX-LES-BAINS

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

André GIMENEZ
Dominique FIE

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.
Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 67
- VOTANTS : 67
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 61
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31
- VOTES BLANCS : 6
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

CANDIDATS :	SUFFRAGES :
André GIMENEZ	53
Dominique FIE	7
Philippe DA SILVA LOPES	1

Monsieur André GIMENEZ ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre de la commission AVAP d'Aix-les-Bains.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 juillet 2020 à 19h45 a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Certifié conforme le 28 juillet 2020,

Le Président,
Monsieur Renaud BERETTI



Monsieur Florian MAITRE

Les assesseurs,

Madame Emilie ACQUISTAPACE

La secrétaire de séance,
Lucie DAL PALU

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Représentation de Grand Lac auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'Aix-les-Bains -

Date de transmission de l'acte : 03/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 03/08/2020

Numéro de l'acte : d3370 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200728-d3370-DE

Date de décision : 28/07/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)